**ACTE D’ENGAGEMENT**

Prestations topographiques, administratives et foncieres relatives aux opérations d’aménagement et immobilières de la CCI Amiens-Picardie

Référence du marché : CCIR-AP-2026-01

**ARTICLE 1. CONTRACTANT**

**1.1 - Identification des parties**

**Entre, d’une part,**

La Chambre de Commerce et d’Industrie de région Hauts de France

Sise, 299 Boulevard de Leeds, CS 90028, 59031 Lille Cedex

Représentée par Monsieur Le Président ou toute personne ayant valablement reçu délégation.

**Et, d’autre part**

* Je soussigné ……………………………………………………………

Agissant :

❑ En mon nom personnel

❑ Au nom et pour le compte de la société ………………………………………………………………………….……….

Domiciliée à :………………..…………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

Ayant son siège social à ………………………………………………………………………………………………….………………………………………………………………………………………………………………………….........………

Numéro d’identité SIRET de la société mère / siège social : ………………………………………………

Numéro SIRET de l’Etablissement qui exécute les prestations (si différent) : ………………………………………………:

Numéro SIRET de l’Etablissement chargé de la facturation (si différent) : ………………………………………………

N° de tél : ………………………………..……

N° de fax : ………………………………..…

**Courriel : …………………………… et ……………………………**

**Il est précisé que l’adresse mail communiquée ci-dessus sert d’adresse de référence pour tous les échanges qui interviendront entre le pouvoir adjudicateur le candidat durant toute la procédure de passation (demande de précisions, négociation, courrier de rejet, courrier de notification…).**

**Les candidats sont invités à s’assurer que l’adresse est bien active et disponible**

🞏 Agissant en tant que prestataire unique

🞏 Agissant en tant que mandataire du groupement solidaire, dont les coordonnées sont mentionnées ci-dessous

🞏 Agissant en tant que mandataire solidaire du groupement conjoint, dont les coordonnées sont mentionnées ci-dessous

**Taille de l’entreprise\* :**

☐ TPE / MICROENTREPRISE

☐ PME

☐ ETI

☐ GRANDE ENTREPRISE / TGE

*\*Selon les caractéristiques et critères définis par la LOI n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie et par le Décret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008 relatif aux critères permettant de déterminer la catégorie d'appartenance d'une entreprise pour les besoins de l'analyse statistique et économique*

**1.2 -Identification des membres du groupement[à remplir uniquement en cas de groupement d’opérateurs économiques]**

*[Reprendre les informations précisées au 1.1]*

**Pour l’exécution du marché le groupement d’opérateurs économiques est :**

☐Conjoint ou ☐Solidaire

**Les membres du groupement ont donné mandat au mandataire, qui signe le présent acte d’engagement :**

(Cocher la ou les cases correspondantes.)

🞏pour signer le présent acte d’engagement en leur nom et pour leur compte, pour les représenter vis-à-vis de l’acheteur et pour coordonner l’ensemble des prestations ;

(joindre les pouvoirs en annexe du présent document.)

🞏pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ou de l’accord-cadre ;

(joindre les pouvoirs en annexe du présent document.)

🞏ont donné mandat au mandataire dans les conditions définies par les pouvoirs joints en annexe.

**Les membres du groupement, qui signent le présent acte d’engagement :**

(Cocher la case correspondante.)

🞏donnent mandat au mandataire, qui l’accepte, pour les représenter vis-à-vis de l’acheteur et pour coordonner l’ensemble des prestations ;

🞏donnent mandat au mandataire, qui l’accepte, pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché ou de l’accord-cadre ;

🞏donnent mandat au mandataire dans les conditions définies ci-dessous :

(Donner des précisions sur l’étendue du mandat.)

**ARTICLE 2. ENGAGEMENT DU CANDIDAT**

Après avoir pris connaissance du CCAP et du CCTP et des pièces qui y sont mentionnées et conformément à leurs clauses et stipulations,

Je m'engage (nous nous engageons) sans réserve, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après,

Je m'engage (ou j'engage le groupement dont je suis mandataire), sur la base de mon offre (ou de l'offre du groupement), exprimée en euros, établie sur la base des conditions économiques fixées au mois M0, mois de la date de fixation du prix, c’est-à-dire du mois précédant le mois de la date de remise des offres.

Le présent engagement me lie pour le délai de validité des offres indiqué dans le règlement de la consultation,

**ARTICLE 3. OBJET DE LA CONSULTATION**

**3.1 – Objet du marché**

Le présent marché a pour objet la réalisation de prestations topographiques, administratives et foncières relatives aux opérations d’aménagements et immobulières de la CCI Amiens-Picardie.

Les caractéristiques techniques des prestations sont définies dans le CCTP.

**3.2 – Variantes**

**3.2.1 – Variantes à l’initiative du candidat**

Les variantes à l’initative du candidat ne sont pas autorisées

**3.2.1 – Variantes imposées/Prestation supplémentaire éventuelle**

Il n’est pas prévu de variantes obligatoires.

**3.3 –Forme du marché**

Conformément aux dispositions de l’article R2123-2, le marché donnera lieu à un lot unique.

Le non-allotissement se justifie par le fait que le présent marché nécessite une homogénéité dans sa réalisation telle que la dévolution en lots séparés rendrait techniquement difficile et financièrement plus coûteuse l’exécution des prestations.

La forme retenue pour l’exécution contractuelle est un accord-cadre à bons de commande sans montant minimum annuel et **avec un montant maximum sur la durée maximale contractuelle de 136 000 € HT, soit 163 200 € TTC**, mono-attributaire en application des articles R. 2162-2, R. 2162-4 2° et R. 2162-13 à R. 2162-14 du Code de la commande publique.

Les montants de l’accord-cadre sont fixés selon les limites de commande annuelle contrat suivantes :

* **Sans montant minimum ;**
* **Et avec un montant maximum annuel de 34 000 € HT, soit 40 800 € TTC.**

Aucune valeur minimale de commande ne pourra être exigée par le titulaire.

Les prestations ne sont pas décomposées en tranches.

**ARTICLE 4. DUREE DU MARCHE – DELAI D’EXECUTION DES PRESTATIONS**

**4.1 – Durée du marché**

Le marché est conclu pour une durée de douze (12) mois **à compter du 3 juin 2026.**

Si le courrier de notification est transmis après cette date, le marché prendra effet à la date de notification, pour une durée de douze (12) mois à compter de ladite date.

Le contrat est reconductible trois (3) fois maximum de manière tacite pour une période de douze (12) mois, soit une durée globale de quarante-huit (48) mois maximum.

En cas de non-reconduction, le titulaire se verra notifier une décision par voie expresse au minimum 2 mois avant la date anniversaire du contrat. Le titulaire ne peut pas refuser la reconduction.

La reconduction intervient :

* Au plus tôt à compter de la date de notification du bon de commande qui provoque le dépassement du montant maximum périodique
* Au plus tard au terme d’un délai d’un an à compter de la date de notification du marché

Si le montant maximum est atteint avant la date anniversaire du renouvellement de l'accord-cadre, la périodicité suivante pourra débuter par anticipation à une date convenue entre les 2 parties par le biais d'une modification.  
Si le montant maximum de la dernière périodicité est atteint avant le terme du marché, le marché prend fin de plein droit.

**4.2. Délais**

La durée maximale d’exécution des bons de commande est fixée à six (6) mois. Les délais d’exécution des bons de commande sont fixés dans chaque bon de commande.

Les bons de commande courent à compter de la date prescrite par le bon de commande ou, à défaut, à compter de la date de leur réception par le titulaire.

L’exécution des bons de commande ne peut se prolonger au-delà de la date limite de validité du contrat public, à l’exception des bons de commande émis pendant la validité du marché public en cas d’inachèvement des prestations à la fin du marché public, étant précisé que le délai d’exécution ne peut excéder trois (3) mois après date limite de validité de validité de l’accord-cadre.

**ARTICLE 5. FORME – CONTENU- VARIATION DU PRIX**

Les montants de l’accord-cadre sont fixés selon les limites de commande annuelle contrat suivantes :

* **Sans montant minimum ;**
* **Et avec un montant maximum annuel de 34 000 € HT, soit 40 800 € TTC.**

Aucune valeur minimale de commande ne pourra être exigée par le titulaire.

Les modalités de variation des prix sont fixées dans le cadre du CCAP.

**ARTICLE 6. REPARTITION DE PAIEMENT**

**6.1 -Répartition des paiements en cas de groupement conjoint**

*Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d’entre eux s’engage à réaliser*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Désignation des membres du groupement conjoint** | **Prestations exécutées par les membresdu groupement conjoint** | |
|  | **Nature de la prestation** | **Montant HT de la prestation** |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

**6.2–Sous-traitance**

🞏 Je/nous n’envisage/n’envisageons pas de sous traiter une partie des prestations prévues au marché

🞏 Je/nous envisage/envisageons de sous traiter une partie des prestations prévues au marché

Le montant total, TVA incluse, des prestations que j'envisage / nous envisageons de sous-traiter conformément au montant :

|  |  |
| --- | --- |
| **Montant hors TVA** | **........................................... euros** |
| **Taux de TVA (%)** | **............... %** |
| **Montant TTC** | **........................................... euros** |

**Montant global TTC (en lettres)**

**...............................................................................................................................................................................................................................................................**

**ARTICLE 7. PAIEMENT - AVANCE**

**7.1 - Compte (s) à créditer (candidat seul / mandataire du groupement / compte unique) :**

*(Joindre un ou des relevé(s) d’identité bancaire ou postal.)*

🞏Nom de l’établissement bancaire :

🞏Numéro de compte :

**7.2 - Compte (s) à créditer en cas de groupement conjoint :**

**En cas de groupement conjoint,** les paiements sont à effectuer sur :

(cocher la case correspondante)

🞏 Le compte du mandataire (compte référence au 8.1)

🞏 Un compte unique ouvert au nom du groupement (compte référencé au 8.1)

🞏 Les comptes de chaque cotraitant définies ci-dessous et selon la répartition définie à l’article 7.1 et/ou annexé :

🞏Nom de l’établissement bancaire :

🞏Numéro de compte :

**7.3– Avance**

Je renonce au bénéfice de l'avance : 🞏 NON 🞏 OUI

*(Cocher la case correspondante.)*

**ARTICLE 8. SIGNATURE DES PARTIES**

**8.1 – Signature du contractant**

**Fait en un seul original**

**A ………………………………….. Le ………………………………**

**Signature\*/\*\* de l’Entreprise**

**précédé de la mention "lu et approuvé**"

*\*le signataire doit avoir le pouvoir d’engager la personne qu’il représente*

*\*\*si le mandataire du groupement n’a pas été habilité à signer l’acte d’engagement, l’ensemble des membres se devront d’apposer leur signature*

**8.2 – Signature et décision du représentant du Pouvoir Adjudicateur**

**La présente offre est acceptée :**

**La Chambre de Commerce et d’Industrie de région Hauts-de-France**

**A………………………………….. Le…………………………………**

*(Représentant du Pouvoir Adjudicateur)*